

CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

DGA/CR/MC/APV n°2022-66



PRÉSERVONS NOS URGENCES

Dans un contexte national particulièrement complexe, le CHU de Clermont-Ferrand organise l'activité d'accueil des urgences adultes et pédiatriques pour la période estivale et rappelle les bons réflexes avant de se rendre aux urgences.

L'ensemble des professionnels de santé est confronté à d'importantes difficultés pour répondre aux besoins programmés comme ceux relevant de soins non programmés des patients.

Aujourd'hui, un plan de continuité sur le territoire a été construit mais les problèmes d'accès aux soins génèrent des afflux massifs dans **les services d'urgences du département**, qu'il convient de préserver. Ainsi, au CHU de Clermont-Ferrand, une hausse de 18% des passages aux urgences a été enregistrée entre 2020 et 2021. De même, en 2022, 165 passages en moyenne par jour sont enregistrés aux urgences adultes (allant jusqu'à 220 patients/ jour). Aux urgences pédiatriques, la fréquentation a très fortement augmenté et est, en moyenne, de 120 passages par jour.

Cette affluence soulève la question de la capacité à soutenir cette activité pour les équipes soignantes et l'offre de soin offerte aux populations dans son ensemble.

À l'approche des vacances d'été et de l'augmentation des conduites à risques, dans un contexte de rebond de l'épidémie de COVID et de déclenchement institutionnel des plans canicule, le CHU de Clermont-Ferrand, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Puy-de-Dôme incitent les usagers et citoyens à adopter les bons réflexes et à ne pas se rendre automatiquement aux urgences.

RAPPEL DES BONS REFLEXES

- 1. Je contacte d'abord et en priorité mon médecin traitant
 - Il s'agit, en particulier, de rappeler le rôle pivot du médecin traitant dans le parcours de soins coordonné du patient. Ainsi, en journée, les patients sont invités à contacter en priorité leur médecin traitant (sauf en cas d'urgence vitale), afin de ne pas saturer les services d'urgences.
- 2. En cas d'impossibilité de joindre un médecin et d'urgence ressentie, **j'appelle le 15**, qui evaluera ma situation et me donnera une réponse adaptée.
 - L'appel préalable au 15 permet, grâce à la régulation assurée par des médecins hospitaliers et libéraux, de bien orienter le patient par rapport à son besoin de prise en charge.
 - Les médecins régulateurs généralistes et urgentistes du centre 15 évaluent les symptômes décrits et l'état de santé de l'appelant et l'orientent vers le parcours de soins le plus adapté : consultation chez un médecin généraliste, maison médicale de garde, permanence ambulatoire, service d'urgences, envoi d'une équipe médicale sur place.

À l'heure où plusieurs services d'urgences en France ont du réduire leur accès, en suivant toutes et tous ces recommandations, dans un esprit citoyen, nous préserverons nos urgences, nos personnels et l'accueil pourra ainsi être maintenu 7/7j et 24/24h.



Alice PAPON-VIDAL, chargée de communication 04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

